



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

# Les étapes clé du profil des eaux de baignade



Mélina LAMOUREUX  
Agence de l'eau ADOUR-GARONNE



# Quelques constats

- ✓ **Directive 76/160/CEE** : amélioration de la qualité des eaux
  - Dir. 2006/7/CE** : mettre en place des mesures pour résorber les derniers points noirs et consolider les acquis
- ✓ les responsables de site de baignade et en particulier les **collectivités sont très démunis** : peu de profils ont été réalisés pour l'instant
- ✓ **Des estimations tout azimut** de l'impact de cette nouvelle directive : Surf rider, des DDASS , des bureaux d'étude privés, l'AFFSET...

# Groupe de réflexion

✓ **Objectifs :**

- . Proposer des CdC type pour l'élaboration des profils
- . Mutualiser les réflexions à l'échelle Adour-Garonne
- . Créer une dynamique entre tous les acteurs concernés
- . Accélérer le processus au vu des délais : 24/03/2011

✓ **Composition :** DDASS, DRASS, CG, EPTB, AE

✓ S'intéresse à la fois à **l'eau douce et eaux littorales**

✓ Inspiré des démarches des autres agences

# Les étapes clé d'un profil

Annexe III – Dir. 2006/7/CE et l'art. D1332-20 du décret 2008-990 du 18 septembre 2008

## L'état des lieux

- ✓ **Description de la zone de baignade :**
  - . Caractéristiques physiques, caractéristiques de l'activité
  - . **Périmètre de l'étude** : zone susceptible de dégrader même ponctuellement le site de baignade
  
- ✓ **Etude de la qualité des eaux :**
  - . Calcul commun à l'ensemble du bassin AG en attendant les modalités définies par le Ministère de la Santé
  - . Effectué sur l'année écoulée
  - . Utilisation d'analyses complémentaires si nécessaire

# Les étapes clé d'un profil

Annexe III – Dir. 2006/7/CE et l'art. D1332-20 du décret 2008-990 du 18 septembre 2008

## L'état des lieux

- ✓ Evaluation du **potentiel de prolifération des cyanobactéries, macroalgues et phytoplancton**
- ✓ **Inventaire des sources de pollution bactériologique potentielle**
  - . Rejets d'eaux usées, d'eaux pluviales
  - . Activités artisanales ou industrielles
  - . Activités portuaires ou fluviales
  - . Agriculture
  - . Autres sources diffuses

*À partir des données existantes ou de données de terrain.*

# Les étapes clé d'un profil

Annexe III – Dir. 2006/7/CE et le décret 2008-990 du 18 septembre 2008

## Le diagnostic

### ✓ **Evaluation du risque avéré ou potentiel de dégradation de la qualité des eaux de baignade :**

- . Croisement des caractéristiques physiques du milieu et des sources de pollution
- . Ce point là peut donner lieu à une étude spécifique en fonction des données disponibles et de l'ampleur du problème

### ✓ **Etude des perspectives d'évolution des caractéristiques du périmètre d'étude :**

- . Recensement des évolutions dans les 5 ans à venir
- . Estimation des impacts futurs sur la qualité des eaux

# Les étapes clé d'un profil

Annexe III – Dir. 2006/7/CE et le décret 2008-990 du 18 septembre 2008

## Mesures de gestion

- ✓ **Définir les composantes d'une bonne gestion au quotidien :**
  - . Entretien régulier du site : déchets, débroussaillage...
  - . Suivi de paramètres : contrôle visuel, sur le fonctionnement des ouvrages, influençant la qualité des eaux...
  - . Utilisation d'un modèle prédictif si nécessaire
  - . Actualisation de l'information du public
  
- ✓ **Gestion en temps de crise**
  - . Procédure d'intervention : coordonnées des responsables, interdiction, information,...
  - . Procédure de réouverture de la plage

# Les étapes clé d'un profil

Annexe III – Dir. 2006/7/CE et l'art. D1332-20 du décret 2008-990 du 18 septembre 2008

## Mesures de gestion

### ✓ Plan d'action

- . Connaissance : **données supplémentaires** sur les sources de pollution (quantitatif et qualitatif)
- . Détail des **points de surveillance** (réglementaires ou autres)
- . Organisation de **l'information entre le gestionnaire et les pollueurs potentiels** (convention,...)
- . Travaux pour la **réduction des rejets directs**
- . Élaboration d'un **modèle de gestion active si nécessaire**
- . Information du public

# L'intervention des agences de l'eau

## ✓ **En amont :**

- . Elaboration de cahier des charges type
- . Participation aux groupes de réflexion national et européen
- . Participation à des journées d'information locales ou nationales
- . Accompagnement financier

## ✓ **En aval : accompagnement financier**

- . Des études complémentaires (recherche des sources de pollution, quantification des flux, élaboration d'un modèle de prévision,...)
- . Des travaux de réduction des rejets (traitement tertiaire, raccordement, mise aux normes,...)

Des actions de gestion concertée

# Conclusion

- ✓ Le **cahier des charges est à adapter** en fonction de l'importance du problème et de sa complexité
  
- ✓ La **date limite** pour réaliser les profils est **le 24 mars 2011**, cela devient donc urgent de lancer la réflexion :
  - ⇒ intérêt de réaliser des **opérations groupées**
  
  - ⇒ importance d'une **mobilisation de l'ensemble des partenaires** pour accompagner les responsables de sites de baignade